

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 27 - 29 mai 1997**

## **RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ECOSOC ET AU CONSEIL DE LA FAO**

**Point 3 c) de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/97/3-C**  
18 avril 1997  
ORIGINAL: ANGLAIS

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION À L'ECOSOC ET AU CONSEIL  
DE LA FAO SUR SES ACTIVITÉS EN 1996 ET SUR LA  
SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS  
PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE  
L'ECOSOC**

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, REC:                      H. Salha                                      tel.: 5228-2603

Chef, RECI:                      L. Eche copar                                      tel.: 5228-2326

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



# NOTE D'INTRODUCTION

Le rapport ci-joint est présenté sous une forme répondant à l'effort entrepris par les Programmes des Nations Unies pour adopter un modèle commun de présentation des rapports à soumettre au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), et tient compte de la décision du Conseil d'administration tendant à ce que les documents soient concis et axés sur la prise de décisions.

Le rapport regroupe l'examen des alinéas a), b) et c) du point 4 de l'ordre du jour provisoire de la session de fond de l'ECOSOC pour 1997 intitulé "Activités opérationnelles des Nations Unies dans le domaine de la coopération internationale pour le développement".

Il se divise en deux parties:

La première partie est consacrée au rapport du Conseil d'administration sur ses activités de fond en 1996, dont le PAM doit statutairement rendre compte à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO;

La deuxième partie porte sur la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'ECOSOC, et sur le suivi des grandes conférences internationales et le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.





# PREMIÈRE PARTIE: RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR SES ACTIVITÉS EN 1996

## GENERALITES

1. En application des résolutions parallèles 9/95 et 50/8, adoptées par la Conférence de la FAO le 31 octobre 1995, et par l'Assemblée générale des Nations Unies le 1er novembre 1995, respectivement, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) a été transformé en Conseil d'administration du PAM avec effet au 1er janvier 1996.
2. En 1996, les 36 membres du nouveau Conseil, élus par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et le Conseil de la FAO, étaient les suivants: Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Australie, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Cuba, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mauritanie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, République dominicaine, Royaume-Uni, Suède, Syrie et Tunisie.
3. Le Conseil a élu un Bureau comprenant cinq membres, élus parmi les représentants des pays siégeant au Conseil à raison d'un pour chacune des listes électorales A à E du PAM. L'un des cinq membres du Bureau est Président du Conseil et un autre Vice-Président.
4. En 1996, le Conseil a tenu quatre sessions - une session annuelle et trois sessions ordinaires. Chaque session a été précédée de réunions informelles ouvertes à tous et ayant pour objet de mettre tous les membres et observateurs au courant des points de l'ordre du jour appelant des directives de politique générale et/ou des décisions.
5. En application des recommandations de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil d'administration a tenu sa première session ordinaire les 22 et 23 janvier 1997 dans la nouvelle salle de conférence, au siège du PAM, à Rome

## QUESTIONS OPERATIONNELLES

6. Conformément aux recommandations formulées dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Sous-Comité des projets a été supprimé. En conséquence, les schémas de stratégie de pays (SSP), les programmes de pays et les projets sont désormais examinés directement par le Conseil. En 1996, huit nouveaux SSP ont été présentés au Conseil pour examen et avis, portant ainsi à 22 le nombre total de SSP examinés par l'organe directeur du PAM. Les quatre premiers programmes de pays (Bangladesh, Bolivie, Inde et Pakistan) ont été soumis au Conseil et approuvés.
7. En cours d'année, le Conseil a examiné et approuvé au total sept projets de développement et sept interventions prolongées de secours, en faveur de 6,6 millions de



personnes. Il a aussi approuvé deux augmentations budgétaires pour des projets de développement. Au total, 726 500 tonnes de vivres ont été engagées, pour un coût total de 366 millions de dollars.

8. Le Conseil a en outre été saisi, pour information, de six projets de développement, de six opérations d'urgence et de sept interventions prolongées de secours, approuvés par le Directeur exécutif. Par ailleurs, 10 opérations d'urgence ont été approuvées conjointement par le Directeur exécutif et par le Directeur général de la FAO. Au total, 988 500 tonnes de produits alimentaires, d'un coût de 542,3 millions de dollars<sup>1</sup>, destinées à venir en aide à 12 millions de personnes, ont été engagées pour ces 29 projets et opérations (Source: ODP)

## QUESTIONS DE PROCEDURE

### Méthodes de travail et Règlement intérieur du Conseil d'administration

9. A sa première session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a décidé d'observer les règles prévues dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Règlement intérieur de l'ancien organe directeur du PAM, le CPA, dans les cas où les premières ne suffiraient pas. Le Conseil révisera son Règlement intérieur en tant qu'il le jugera utile et nécessaire, en vue de le codifier après une période d'application appropriée.
10. Dans cet esprit, le Conseil d'administration a examiné certaines de ses procédures et décidé d'apporter quelques changements à ses méthodes de travail, dans un souci d'efficacité, de clarté et de transparence.
11. Le Conseil a notamment approuvé les mesures suivantes concernant ses méthodes de travail:

#### a) Représentation et participation aux sessions du Conseil d'administration

Les membres de la FAO ou de l'ONU qui ne sont pas membres du Conseil, seraient invités, pourvu qu'ils en fassent la demande, à assister aux sessions annuelles du Conseil, en qualité d'observateurs. Les membres particulièrement intéressés par les questions à l'examen, seraient également invités, pourvu qu'ils en fassent la demande, à assister aux sessions ordinaires du Conseil, en qualité d'observateurs. En outre, les représentants des organismes appropriés des Nations Unies seraient invités à toutes les sessions du Conseil. D'autres organisations, particulièrement intéressées par des questions à l'examen, pourraient être invitées, pourvu qu'elles en fassent la demande, à assister à des sessions du Conseil.

#### b) Réunions

En sus des informations figurant aux paragraphes 26 et 27 de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil a décidé, à sa troisième session ordinaire de 1996, que dans l'intérêt d'une administration efficace, les Etats membres tiendraient les réunions suivantes:

- i) des sessions officielles du Conseil d'administration, qui comprennent la session annuelle, les sessions ordinaires ou reprises et/ou les sessions spéciales;

<sup>1</sup>Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.



- ii) des consultations sur les ressources - réunions qui auraient lieu, en principe, deux fois par an;
- iii) des réunions d'information ouvertes à tous précédant chaque session officielle du Conseil d'administration; et
- iv) des réunions des groupes de travail établis par le Conseil d'administration.

c) Programme de travail annuel du Conseil d'administration

A sa troisième session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a adopté le principe général selon lequel le programme de travail pour l'année suivante - ainsi que l'ordre et le calendrier provisoire des sessions, des réunions d'information présession et de ses groupes de travail (s'il y a lieu) - serait approuvé, chaque année, à sa dernière session ordinaire.

d) Ordre du jour et documentation

Le Bureau du Conseil d'administration, en consultation avec le Directeur exécutif, peut modifier l'ordre du jour provisoire des prochaines sessions prévues dans le programme de travail de l'année suivante.

La documentation du Conseil d'administration devrait être communiquée, sur demande, à tout membre du PAM.

Les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil devraient être concis et axés sur la prise de décisions, contenir, le cas échéant, des indications sur les décisions attendues du Conseil, et mentionner les noms des fonctionnaires du PAM qui les ont rédigés.

e) Conduite des débats

Indépendamment des pouvoirs conférés au Président par le Règlement intérieur, le Conseil a décidé:

- i) que les déclarations formelles et les discours préparés par les représentants seraient découragés. Lorsqu'un invité spécial est convié à s'adresser au Conseil, il/elle le fera au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour;
- ii) que les débats se limiteraient à la question dont est saisi le Conseil d'administration, et que le Président pourrait proposer de limiter le temps de parole imparti aux représentants, ainsi qu'au Secrétariat pour répondre ou donner des éclaircissements.

f) Etablissement et contenu des rapports des sessions du Conseil

A la fin de chaque session, un document contenant toutes les décisions et/ou recommandations est transmis aux représentants participant à la session du Conseil, à des fins de vérification. Le Rapporteur établit un résumé succinct des débats, qui est soumis à l'adoption du Conseil, à sa session suivante.



## QUESTIONS DE GESTION DES AFFAIRES DU PAM

### Révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM

#### *Révision des Règles générales du PAM*

12. Comme suite à la décision prise par le CPA à sa quarantième session, concernant la rédaction de toute modification qu'il serait nécessaire d'apporter aux Règles générales et au Règlement financier du PAM et sa soumission aux organes compétents pour examen et adoption, le Conseil a décidé, à sa session annuelle de 1996, d'établir un groupe de travail à composition non limitée.
13. Le Groupe de travail à composition non limitée pour la révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM a travaillé en étroite liaison avec le Secrétariat et recouru à l'assistance du Conseiller juridique de la FAO. Il a également bénéficié des avis et observations du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, par le truchement du Conseiller juridique de la FAO.
14. Le groupe de travail s'est réuni trois fois en 1996. Il a engagé le processus de révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM afin de les aligner sur les récentes décisions pertinentes de l'ONU et de la FAO, et en particulier sur la résolution 48/162 de l'Assemblée générale concernant les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économiques et social et dans les domaines connexes.
15. La révision de ces textes a eu pour objet de prendre en compte les innovations adoptées par le PAM, et notamment les politiques concernant les ressources et le financement à long terme. Elle vise aussi à une plus grande souplesse en habilitant le Conseil à modifier les dispositions touchant un certain nombre de questions opérationnelles.
16. Constatant la lourdeur et la lenteur du dispositif réglementaire actuel, le Groupe de travail a adopté le principe que, si pour toutes les questions relatives aux "règles constitutionnelles" fondamentales du PAM et à son rôle au sein du système des Nations Unies, la décision finale était du ressort de l'ONU et de la FAO, il devrait être possible de séparer ces questions des points de détail et des questions opérationnelles qui se sont accumulées au fil des années.
17. Les "règles constitutionnelles" fondamentales du PAM et son rôle au sein du système des Nations Unies pourraient être énoncés dans un "Statut" et modifiés, conformément aux procédures actuellement en vigueur, par l'Assemblée générale et la Conférence de la FAO (par l'intermédiaire de l'ECOSOC et du Conseil de la FAO). Les autres questions pourraient être traitées dans un "Règlement général" conforme au Statut, adopté et amendé par le Conseil d'administration.
18. Le PAM serait ainsi en mesure de s'adapter aux circonstances, en particulier dans le domaine opérationnel, de la façon la plus diligente possible, grâce à l'adoption, en tant que de besoin, de dispositions actualisées. Le Groupe de travail a donc retenu cette façon de procéder et en a tenu compte dans les propositions de révision (Statut et Règlement général proposés) des Règles générales actuelles qu'il a adressées au Conseil d'administration.
19. Le projet de Statut sera présenté en 1997 au Conseil d'administration, qui l'examinera de façon plus approfondie. Il sera transmis, par l'intermédiaire de l'ECOSOC et du Conseil de la FAO, à l'Assemblée générale et à la Conférence de la FAO. Le Règlement général ne





sera adopté officiellement par le Conseil que lorsque le projet de Statut aura été approuvé par l'Assemblée générale et par la Conférence de la FAO.

### **Révision du Règlement financier du PAM**

20. Le Conseil a décidé que le Groupe de travail à composition non limitée examinerait le Règlement financier en tenant compte de l'avis du Comité financier de la FAO et du CCQAB. En application de la décision prise par le CPA à sa quarantième session concernant la révision des Règles générales et du Règlement financier, et notant que la révision du Règlement financier exigerait un examen approfondi afin d'assurer qu'il soit pleinement et explicitement tenu compte de la décision du CPA relative aux nouvelles politiques concernant les ressources et le financement à long terme, le Conseil a décidé que le Règlement financier ne serait appliqué qu'à compter du prochain exercice biennal (1998-1999).

## **QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE**

### **Rapport annuel du Directeur exécutif**

21. Lors de l'examen de ce rapport, le Conseil a souligné qu'il importait:

- a) de veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles, notamment pour les activités de développement mais aussi pour les opérations d'urgence, et de s'efforcer de parvenir à un équilibre approprié entre les deux;
- b) de continuer à se concentrer sur les populations les plus pauvres des pays les plus démunis, en particulier dans les pays qui se relèvent de catastrophes;
- c) d'établir de nouveaux partenariats entre le PAM et les autres organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les ONG et les institutions locales;
- d) de préserver le caractère multilatéral du PAM;
- e) d'accorder plus d'importance aux questions de santé et de nutrition dans les activités de développement du PAM; et
- f) de poursuivre les efforts dans le domaine de la prévention des catastrophes et de la préparation des secours.

### **Ratio hommes-femmes et évolution du profil du personnel du PAM**

22. Après avoir examiné le rapport de situation sur le ratio hommes-femmes et l'évolution du profil du personnel du PAM présenté par le Secrétariat, le Conseil: a) s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat en vue de diversifier le personnel international de la catégorie des administrateurs sur le plan à la fois du ratio hommes-femmes et de la répartition entre les nationalités; b) a souligné que le Secrétariat devait continuer de s'employer à améliorer le ratio hommes-femmes et la représentation géographique dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur; c) a souligné que ces efforts devraient être concentrés sur les femmes des pays en voie de développement économique; et d) a demandé que le Secrétariat lui rende compte régulièrement de l'évolution de la représentation des femmes et des ressortissants des pays en voie de développement économique dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.



### **Autres questions de politique générale**

23. Le Conseil a retenu les questions ci-après pour ses futurs débats de politique générale: monétisation, financement multilatéral avec affectation préalable, nutrition, rôle des femmes et stratégies de retrait de l'aide du PAM.
24. Lors de l'examen du rapport du Secrétariat à l'ECOSOC, le Conseil a formulé les observations suivantes sur les questions et propositions spécifiques qui y figuraient:
- a) Le Conseil a reconnu que la dualité du mandat du PAM, qui prévoit à la fois une aide d'urgence et une assistance au développement, était sa principale force. Il a noté que le Programme était dans la position exceptionnelle de pouvoir à la fois répondre rapidement aux situations de crise et assurer la transition entre les secours et le développement, en passant par le relèvement.
  - b) Il a aussi reconnu que les questions concernant la responsabilité, y compris dans le domaine financier, de la distribution finale des vivres aux réfugiés était particulièrement délicate, compte tenu des mandats respectifs du PAM et du HCR. Il a encouragé les deux organismes à poursuivre les consultations sur ces questions, ainsi que sur celles du recensement et de l'enregistrement des populations de réfugiés, dans le contexte de la révision en cours du Mémoire d'accord entre le PAM et le HCR.
  - c) Le Conseil a aussi examiné la question de la compétence du PAM dans le domaine de l'achat et du transport des articles non alimentaires, y compris les semences, à l'appui de l'activité d'autres organisations. Le Conseil a estimé que les consultations avec les organismes partenaires devraient se poursuivre.

### **Ressources**

25. A sa session annuelle de 1996, le Conseil a examiné le rapport sur l'exécution du budget du PAM.
26. Il a pris note des mesures prises par le Directeur exécutif pour améliorer la gestion financière du PAM et l'a félicitée pour les économies réalisées durant l'exercice biennal 1994-1995.
27. S'il a apprécié le faible niveau des dépenses globales d'administration et d'appui aux programmes, et encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce domaine, le Conseil a toutefois noté qu'il importait de faire en sorte que ces efforts ne nuisent pas à la qualité de l'exécution des programmes.

### **Inspection et enquêtes**

28. Le Bureau de l'inspection et des enquêtes (OEDI) a été créé par le Directeur exécutif en juillet 1995. Le Conseil a également pris note avec satisfaction du rapport sur les 12 premiers mois d'activité de l'OEDI. Depuis l'entrée en service du Bureau, les inspecteurs ont procédé à diverses enquêtes et inspections au siège du PAM et dans 11 bureaux de pays. Le Conseil a débattu de l'effet dissuasif produit et de l'assistance fournie aux responsables, et estimé que ces éléments étaient beaucoup plus importants pour le PAM que les sommes recouvrées par le Bureau.
29. A la demande du Conseil, un exemplaire du rapport, accompagné de ses observations, a été transmis au Bureau des services du contrôle interne (OIOS) de l'ONU, pour information.



### **Réformes et mesures de revitalisation complémentaires adoptées par le PAM**

30. Le Conseil s'est déclaré satisfait des vastes mesures prises par le PAM depuis plusieurs années. Il a pris note de l'esprit d'initiative dont le Programme a fait preuve à cet égard, et approuvé le document dans lequel ces mesures sont exposées. Il a suggéré que les nouvelles mesures de réforme qui seraient envisagées dans les années à venir, soient énoncées dans les Plans stratégiques et financiers. Le Conseil a recommandé que le document soit transmis à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO, pour information.





# DEUXIÈME PARTIE: SUITE DONNÉE AUX RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES ET DE L'ECOSOC

## A. RESOLUTION 50/120 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ET RESOLUTION 1996/42 DE L'ECOSOC

### Approche-programme

31. Le PAM remplit l'engagement qu'il a pris, de mettre en oeuvre l'approche-programme par pays, telle que préconisée par les résolutions de l'Assemblée générale. Des schémas de stratégie de pays (SSP), première étape de l'approche-programme, ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration pour 43 pays.
32. En outre, le Conseil a approuvé à ce jour quatre programmes de pays (Bangladesh, Bolivie, Inde, Pakistan). Vingt-et-un programmes supplémentaires sont prévus ou en cours d'établissement. D'ici à la fin de 1999, environ 30 programmes de pays auront été soumis au Conseil pour approbation.
33. L'approche-programme par pays s'accorde avec les objectifs de la réorganisation du PAM et avec la délégation accrue de pouvoirs au terrain. Ainsi, à sa troisième session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a décidé que le Directeur exécutif serait habilité à déléguer aux Directeurs des bureaux de pays le pouvoir d'approuver les projets qui sont conformes à un programme de pays approuvé, ainsi qu'à réaffecter les ressources entre les activités de programme, jusqu'à concurrence de 10 pour cent de leurs prévisions de dépenses, à condition que les ressources soient disponibles.

### Harmonisation des cycles et des procédures de programmation

34. Le PAM appuie sans réserve le processus de la Note de stratégie nationale (NSN) en participant activement à l'élaboration de NSN dans les pays où il opère. Ce processus facilite la mobilisation de l'aide des Nations Unies dans un esprit de collaboration.
35. Les programmes de pays du PAM jouent un rôle important dans cette approche intégrée en prenant en compte les NSN, et les plans et programmes des gouvernements et des autres organisations. Leur cycle de programmation coïncide habituellement avec celui des NSN.
36. Le PAM participe aussi aux travaux du Groupe consultatif mixte des politiques, qui visent notamment à harmoniser les cycles de programmation des organisations participantes. En



outre, il soutient activement l'élaboration d'une approche effective des évaluations communes de pays.

37. Le PAM a participé activement au Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation, et il appuie fermement l'harmonisation des méthodes d'évaluation et leur utilisation effective tant dans le contexte du développement que dans celui des interventions de secours humanitaires. De même, le PAM a continué à contribuer aux efforts déployés par le Groupe consultatif mixte des politiques pour harmoniser les procédures de suivi, d'examen et d'évaluation des activités opérationnelles. Les "Directives communes concernant le suivi et l'évaluation" du Groupe consultatif mixte ont été envoyées aux bureaux de pays du PAM. Elles servent de cadre au suivi et à l'évaluation (S&E) au niveau des projets/opérations et dans le contexte de l'approche-programme par pays. Les schémas de stratégie de pays et les programmes de pays comportent des instructions visant à assurer la complémentarité en matière de S&E (par exemple, la mise en commun de données secondaires entre organisations ou la collecte commune de données primaires).
38. Le Bureau de l'évaluation a participé à l'élaboration d'une approche plus efficace du suivi et de l'évaluation des opérations de secours d'urgence. L'expérience du PAM montre que la décentralisation des activités d'évaluation, qui sont menées par des unités autonomes, est très efficace. Toutefois, le PAM continue à soutenir vigoureusement les efforts tendant à harmoniser les méthodes et à organiser des évaluations en commun avec d'autres organismes d'aide partenaires. En ce qui concerne l'aide alimentaire aux opérations d'urgence et aux interventions en faveur de réfugiés, une équipe interne a été chargée de mettre au point des procédures et des directives, en tenant compte de la nécessité de coordonner les efforts des organisations sur le terrain.
39. Le PAM a continué à se concentrer sur son objectif stratégique qui est de renforcer les responsabilités opérationnelles par la promotion du principe de l'évaluation et par le contrôle des résultats et de l'impact. Le suivi des résultats va du niveau des projets à celui des programmes, et couvre aussi l'efficacité des organismes et des procédures. Des évaluations ont été consacrées à la durabilité, à l'impact, aux groupes de bénéficiaires spéciaux et à la suppression progressive d'éléments de programmes. Des consultations interorganisations ont lieu, notamment dans le cadre du Groupe consultatif mixte, à l'occasion de l'effort entrepris par le PAM pour mieux maîtriser l'évaluation de l'impact sur les hommes et les femmes. Une approche de l'évaluation des programmes de pays est en cours d'élaboration, et les premières évaluations de ces programmes commenceront au cours des 18 prochains mois.

### **Renforcement des capacités et exécution nationales**

40. Tous les projets de développement du PAM sont exécutés par des organismes nationaux de contrepartie. Le PAM continue de remplir l'engagement qu'il a pris d'utiliser et de renforcer les capacités nationales gouvernementales et non gouvernementales d'exécution des activités auxquelles il fournit une aide alimentaire. Dans le but de renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour formuler, exécuter, suivre et encadrer les activités des projets auxquels il apporte son aide, le PAM finance des actions de formation à l'intention du personnel national participant aux projets. En 1996, plus de 3 250 agents de contrepartie ont ainsi reçu une formation à divers aspects de la gestion des projets bénéficiant d'une aide alimentaire.



## Coordination régionale et sur le terrain

41. Le PAM soutient sans réserve le système des coordinateurs résidents. Le Directeur exécutif a exprimé son engagement à cet égard dans une lettre adressée à l'Administrateur du PNUD, et demandé à tous les bureaux de pays de fournir leur plein appui à ce système. Le document WFP/EB.A/96/6, intitulé "Réformes et mesures de revitalisation adoptées par le Programme alimentaire mondial", décrit le soutien apporté par le PAM dans ce domaine.
42. Le PAM considère que le système des coordinateurs résidents est un bon moyen d'améliorer la qualité des programmes de pays, de réduire les dépenses, d'harmoniser les programmes, et de fournir plus rapidement une aide aux pauvres qui souffrent de la faim. A l'échelon du siège des différents organes, des progrès ont été accomplis dans l'harmonisation des organes directeurs, qui s'appellent désormais "Conseils d'administration" et comptent le même nombre de membres.

## B. PARAGRAPHES 5 A 10 ET PARAGRAPHE 54 DE LA RESOLUTION 50/120 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, PARAGRAPHE 17 DE LA RESOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ET PARAGRAPHE 11 DE LA RESOLUTION 1996/42 DE L'ECOSOC

### Financement des activités opérationnelles

43. Le 1er janvier 1996, le PAM a introduit, à titre expérimental, un nouveau modèle de dotation en ressources reposant sur les principes d'un recouvrement intégral des coûts, d'une transparence accrue et d'une meilleure reddition de comptes. L'impact global des nouvelles procédures de dotation en ressources a été positif, et s'est traduit par une plus grande clarté dans la mobilisation, la gestion et l'utilisation des ressources.
44. La ventilation des besoins de ressources entre des éléments précis, pour chaque opération, sert de base au recouvrement intégral des coûts et rend transparente l'utilisation envisagée des fonds. Elle a toutefois eu pour contrecoup de donner un surcroît de travail au personnel du PAM, qui doit en particulier établir les propositions adressées aux donateurs et enregistrer ensuite les annonces de contribution.
45. Un processus intégré a été mis au point en cours d'année pour l'enregistrement et l'affectation des ressources. Le nouveau système permet de surveiller le niveau des contributions et de déceler les déficits à combler. L'étape suivante consistera à élaborer une approche encore plus complète de la programmation et de la gestion des ressources.
46. La mise en place en 1996 de consultations trimestrielles sur les ressources, combinées à des réunions avec des représentants des donateurs, à Rome et dans les capitales des donateurs, a contribué très efficacement à faire connaître régulièrement les déficits de financement des opérations, et permis de répondre aux questions des donateurs concernant les opérations. Le PAM a aussi amélioré ses rapports sur les opérations, en fournissant régulièrement des rapports de situation sur les principales opérations de secours, y compris celles de la région des Grands Lacs africains et du Libéria, de l'ancienne Yougoslavie, de l'Afghanistan et de la Communauté des Etats indépendants.
47. Le PAM a aussi travaillé en 1996 à la mise au point de systèmes pragmatiques et cohérents de gestion de la filière des produits. Pour être des outils de gestion efficaces, ces systèmes devraient permettre de surveiller de façon uniforme les approvisionnements alimentaires par rapport à la demande prévue. Des données doivent être recueillies régulièrement, pour



chaque opération sur le terrain, concernant le nombre de bénéficiaires atteints, les distributions effectivement exécutées, et le niveau des stocks dans le pays. Ces données doivent être ensuite rapprochées de celles qui sont disponibles au siège sur les ressources, les engagements, les affectations, les achats et la logistique. Des systèmes améliorés de gestion de la filière des produits ont été mis en place pour des opérations spécifiques, dont celle concernant l'ex-Yougoslavie, et l'opération régionale au Rwanda/Burundi, et pour certains pays, notamment l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan. Les résultats obtenus grâce à ces systèmes pilotes seront évalués et des modifications leur seront apportées avant de les appliquer à d'autres opérations.

48. Les travaux se sont poursuivis en 1996 pour la mise au point d'un système uniforme de suivi des produits à l'usage des opérations du PAM dans le monde entier. Les avantages d'un tel système de suivi des produits ont pu être observés lors de l'opération dans la région des Grands Lacs africains, dans laquelle l'Unité de coordination des transports a mis en oeuvre un système expérimental. Grâce à ses moyens renforcés de suivi de l'écoulement de produits, le PAM a pu prendre rapidement des décisions tactiques telles que le déroutement de convois routiers ou le changement de destination de cargaisons en fonction de l'évolution de la situation.

### **Plaidoyer, médias et campagnes de sensibilisation**

49. Le PAM a lancé en 1996 une campagne dynamique afin de rehausser son image et de plaider la cause des pauvres qui souffrent de la faim. Il a ainsi ouvert un bureau au Japon - l'un de ses principaux donateurs - pour lancer des campagnes de plaidoyer concernant la faim et les questions qui s'y rattachent, et promouvoir ses activités. Un ferme plaidoyer en faveur des pauvres qui souffrent de la faim dans le sud du Soudan a persuadé les autorités d'autoriser la reprise des opérations aériennes de transport de vivres, qui sont d'une importance capitale. En juillet, le Directeur exécutif a tenu une conférence de presse à New York et lancé un appel demandant au Gouvernement soudanais d'autoriser l'utilisation d'un DC3 pour transporter des vivres à destination des zones du sud ravagées par la sécheresse, et spécialement celle de Bar El-Ghazal, où des centaines de milliers de personnes risquaient de mourir de faim.
50. L'action de plaidoyer a aussi été axée sur la République populaire démocratique de Corée, où le PAM est l'une des très rares organisations humanitaires autorisées à opérer. Grâce à sa position exceptionnelle, le PAM a pu fournir aux agences de presse des images vidéo de la vie quotidienne qui ont été largement diffusées dans le monde entier. Les activités du Programme ont ainsi bénéficié d'une importante couverture médiatique.
51. Le PAM a aussi poursuivi ses efforts en faveur des 800 millions de pauvres qui souffrent de la faim, et averti que, si les budgets de l'aide publique au développement (APD) continuaient de fondre, une crise majeure serait à craindre dans les prochaines années. Le Sommet mondial de l'alimentation, tenu en novembre 1996, a fourni l'occasion au PAM de jouer un rôle constructif en plaidant la cause des pauvres qui souffrent de la faim dans le monde. Cette manifestation a coïncidé avec l'éclatement d'une crise humanitaire de grande ampleur dans l'Est du Zaïre et permis au PAM d'informer la communauté internationale et les médias, de la situation et des efforts qu'il déployait pour venir en aide à ceux qui en avaient besoin.





## C. SUITE DONNÉE AUX GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS DES NATIONS UNIES (RÉSOLUTION 1996/36 DE L'ECOSOC)

### Quatrième Conférence mondiale sur les femmes

52. A l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en septembre 1995, le PAM a pris une série d'engagements en faveur des femmes visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Ces engagements fixent les buts et objectifs du Programme pour l'an 2001: investir 60 pour cent des ressources des programmes de pays au profit des femmes désavantagées; faire bénéficier les femmes d'au moins 25 pour cent des avantages à long terme issus des activités vivres-contre-travail; consacrer au moins 80 pour cent des ressources affectées aux opérations d'urgence au redressement des inégalités dont souffrent les femmes par rapport aux hommes, tant comme bénéficiaires de l'aide alimentaire que comme participantes au processus de distribution des vivres. Le PAM s'est par ailleurs engagé à contribuer à la réalisation de l'objectif que se sont fixées les Nations Unies, à savoir parvenir à l'équité hommes-femmes d'ici à 2001, en particulier aux échelons supérieurs.
53. Les Plans stratégiques et financiers du PAM concernant les périodes 1996-1999 et 1998-2001 privilégient une approche axée sur la personne humaine pour la programmation de l'aide alimentaire, le ciblage des femmes et des enfants, la conception des programmes reposant sur une large participation, et l'accroissement des responsabilités liées à la distribution efficace des vivres. Une place importante est également faite au renforcement du plaidoyer en faveur des populations défavorisées, et en particulier des femmes et des enfants.

### Plans d'action pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

54. La quasi-totalité des bureaux de pays et plusieurs unités du siège ont donné suite aux engagements en faveur des femmes en établissant des plans d'action appropriés. Des objectifs spécifiques pour les hommes et pour les femmes ont été fixés en ce qui concerne les résultats des activités et le niveau des ressources, et des mesures ont été définies pour permettre aux femmes d'interagir avec leurs gouvernements, le PAM et les organismes d'exécution partenaires du PAM, et d'obtenir qu'ils soient comptables de l'aide qu'ils fournissent. Des objectifs initiaux ont été établis pour 1998. Ils diffèrent d'une région et d'un pays à l'autre et sont récapitulés ci-après:
- ***L'amélioration des stratégies de ciblage*** en vue d'atteindre les plus défavorisés, et en particulier les femmes, est une priorité pour la plupart des régions. Des évaluations du ciblage spécifique des hommes et des femmes ont été entreprises en Afrique et des directives sont en cours d'élaboration.
  - Différents plans existent dans les régions et les pays pour la négociation, avec les agents de contrepartie, ***des moyens de donner aux femmes d'amples possibilités de s'exprimer dans les comités locaux***, et pour organiser et surveiller les systèmes de distribution des vivres et les activités bénéficiant d'une aide alimentaire.
  - Un autre engagement mentionné dans la plupart des plans est l'objectif relatif à ***aux moyens dont disposent les femmes pour mettre à profit les avantages issus des activités vivres-contre-travail***. Il s'agit d'un processus graduel. La possibilité d'obtenir des données sur les bénéficiaires, les avantages et la participation varient en fonction de la capacité de surveillance et d'évaluation de l'agent de contrepartie.



- Un certain nombre de bureaux de pays et d'unités du siège s'efforcent d'**augmenter le nombre des femmes occupant des postes d'administrateur**, en publiant des offres d'emploi, en s'adressant aux réseaux tissés avec les associations du secteur privé, en plaidant la cause des femmes lors des réunions avec les organismes d'exécution partenaires, et en recourant aux médias. Des groupes de travail sur la parité hommes-femmes existent dans divers bureaux du PAM et disposent de plans précis concernant les perspectives de carrière, l'environnement de travail et les problèmes de recrutement.
55. **Plusieurs mesures destinées à améliorer la reddition de comptes** ont été prises: les propositions de financement des opérations de secours et des actions de développement du PAM sont évaluées compte tenu des mesures prévues pour remplir les Engagements. Le PAM exige désormais, pour toutes ses opérations, des rapports, avec ventilation par sexes, sur la part des ressources reçues par le biais des distributions de vivres, la part des avantages par catégories d'activités, et le rôle joué dans l'organisation et la gestion des distributions de vivres.
56. Par la négociation de **Mémoires d'accord spécifiques avec les partenaires d'exécution et les organes des Nations Unies**, le Programme fait en sorte:
- a) que les besoins spécifiques, les ressources et le potentiel des femmes réfugiées et déplacées soient pris en compte;
  - b) qu'une nourriture appropriée et suffisante soit fournie; et
  - c) que les femmes jouent un rôle important dans la gestion de l'aide alimentaire.
57. Les plans d'action pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes font l'objet d'une surveillance semestrielle au moyen d'indicateurs établis dans les régions et par les unités. L'équipe spéciale sur la problématique hommes-femmes, constituée au niveau de la direction, et les coordinateurs dans ce domaine ont joué un rôle crucial en assurant l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et sur les besoins financiers correspondants.

### **Fonds pour l'action en faveur de l'égalité hommes-femmes**

58. Un crédit budgétaire de 700 000 dollars a été ouvert pour financer en 1997 les plans d'action pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les bureaux de pays et au siège.

### **Stratégie de formation**

59. Un module de formation à la planification et à l'analyse concernant la problématique hommes-femmes a été mis au point, et des ateliers de formation ont été organisés dans les bureaux de pays, dans les bureaux régionaux et au siège par les coordinateurs compétents, le conseiller sur la problématique hommes-femmes, des consultants externes et la section de formation, dans le cadre de la planification stratégique régionale ou d'ateliers spécifiques.

### **Réseau des coordinateurs pour l'égalité hommes-femmes et appui consultatif**

60. Un réseau de coordinateurs pour l'égalité hommes-femmes a été mis en place au niveau des bureaux de pays, de bureaux régionaux et du siège, et relié à l'Equipe spéciale sur la problématique hommes-femmes et au conseiller de programme pour les questions socio-économiques et la problématique hommes-femmes. Le projet de restructuration prévoit le



recrutement d'un deuxième conseiller au Service de soutien technique du siège, ainsi que la diversification des profils techniques dans les bureaux de pays, afin d'assurer la présence de personnes compétentes en matière de problématique hommes-femmes parmi le personnel national nouvellement recruté pour travailler à la programmation des actions de développement et des opérations d'urgence.

### **Ratio hommes-femmes parmi les administrateurs**

61. Même s'il reste encore beaucoup à faire, le nombre des femmes a augmenté à tous les niveaux et dans toutes les catégories de personnel, grâce à une politique de recrutement et de promotion dynamique, et à un taux de rotation plus faible. En particulier, la proportion des femmes occupant des postes de classe P-5 et au-dessus atteignait 18,9 pour cent en décembre 1996, contre 9,2 pour cent en 1992. La proportion des femmes parmi les personnes recrutées est passé de 12 pour cent du total en 1994 à 39 pour cent en 1996. Alors qu'en 1992, aucune femme n'occupait un poste supérieur à la classe P-5, en mars 1997, les femmes étaient représentées aux niveaux D-1 (24,4 pour cent), D-2 (25 pour cent) et SSG/SGA (33 pour cent).
62. La proportion des femmes dans le personnel est passée de 17,12 pour cent en 1992 à 26,47 pour cent (par rapport à l'effectif total du personnel) en décembre 1996. Si l'on ne prend en considération que le personnel de carrière, c'est-à-dire les catégories des spécialistes et du service unifié (à l'exclusion du personnel des projets), le pourcentage des femmes est plus élevé, soit 35 pour cent (spécialistes) et 24 pour cent (service unifié) au 31 décembre 1996. En revanche, le personnel de projets en poste dans les bureaux de pays, parmi lequel on ne compte que 20 pour cent de femmes, est celui pour lequel le ratio hommes-femmes est le plus faible.

### **Sommet mondial de l'alimentation**

63. Pour le Sommet mondial de l'alimentation, le PAM a préparé un document intitulé "Remédier à la faim dans un monde d'abondance: nouvelles perspectives pour l'aide alimentaire", et participé en qualité d'observateur à chacune des conférences régionales de la FAO, ainsi qu'aux réunions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et aux groupes de travail intersessions connexes. Tout au long de ce processus, le PAM s'est concentré sur l'accès à la nourriture.
64. Le Plan d'action issu du Sommet mondial de l'alimentation met en relief des questions sur lesquelles le PAM a décidé de fixer son attention et ses efforts dans le cadre de la suite à donner au Sommet. De nombreux aspects du Plan d'action - qui ont trait à la préparation des secours en cas de catastrophes naturelles et de crises d'origine humaine, par exemple - sont fortement intégrés, depuis des années, dans les activités du PAM.
65. Le PAM étudie attentivement les moyens les plus efficaces de contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action. Il s'agit notamment de l'apport essentiel des femmes à la sécurité alimentaire; de l'importance des méthodes participatives; du rôle des achats locaux et régionaux; de la nécessité de recueillir des informations sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité, et de les cartographier; et du plaidoyer visant à sensibiliser davantage l'opinion mondiale aux questions de sécurité alimentaire.



### **Les femmes et la sécurité alimentaire**

66. L'intérêt que le PAM porte aux femmes repose sur le postulat que l'investissement en faveur de la femme est un investissement dans la sécurité alimentaire de toute la famille. Si le PAM peut déjà se flatter de son bilan en matière d'aide aux femmes, il entend faire encore mieux. Une question qui mérite de retenir l'attention est celle du ciblage d'une plus grande partie de ses ressources sur un groupe particulièrement vulnérable, celui des femmes enceintes et des mères allaitantes et leurs jeunes enfants.

### **Participation**

67. Dans la mise au point d'approches participatives, le PAM a accordé une importance particulière à la nécessité de faire en sorte que les femmes participent autant que les hommes. Les femmes doivent avoir voix au chapitre dans les décisions locales concernant, par exemple, la gestion de l'aide alimentaire et des équipements créés. Un effort supplémentaire est nécessaire dans le domaine de la formation, et dans celui du suivi et de l'évaluation de la participation. Des travaux ont été engagés à cet égard, à commencer par des directives, qui sont en cours d'élaboration, concernant le suivi de la participation aux interventions portant sur les ressources naturelles et la définition d'indicateurs pour les opérations d'urgence.

### **Achats locaux et régionaux**

68. Environ 20 pour cent des produits alimentaires fournis par le PAM sont achetés dans les pays en développement. En 1996, la valeur des produits alimentaires achetés dans les pays en développement s'est élevée à 166 millions de dollars. Le Directeur exécutif a largement délégué les pouvoirs en matière d'achats aux bureaux de pays. L'examen des achats et les procédures d'approbation ont été simplifiés.

### **Insécurité alimentaire et analyse de la vulnérabilité**

69. Ventilées et analysées, les informations relatives à l'insécurité alimentaire et aux facteurs déterminant la vulnérabilité peuvent permettre aux gouvernements, aux donateurs, aux organisations internationales et aux ONG, de détecter les problèmes naissants et de cibler efficacement l'aide. Le PAM a créé une Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité qui doit faciliter la prise des décisions opérationnelles. La difficulté est d'associer des organisations et des méthodes diverses, de telle manière qu'elles soient complémentaires et non redondantes. Les principaux acteurs ont commencé à échanger des vues sur les questions méthodologiques, à tirer des enseignements de leur expérience et à étudier les moyens d'établir un lien plus étroit entre l'analyse de la vulnérabilité et la prise de décisions.

### **Plaidoyer**

70. Le PAM a pris l'engagement de plaider activement la cause des pauvres qui souffrent de la faim; cette action ne sera pas coupée des activités opérationnelles, mais au contraire elle s'appuiera sur celles-ci. Le plaidoyer a, par conséquent, été considéré comme l'une des tâches essentielles des responsables sur le terrain, tandis que le personnel du siège aura aussi son rôle à jouer.

71. Le PAM exécute actuellement, en vue de la troisième session ordinaire du Conseil d'octobre 1997, une étude systématique des objectifs établis dans le Plan d'action du



Sommet, et de la façon dont ses programmes, projets et autres activités peuvent contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de ces objectifs.

#### **D. COLLABORATION ENTRE LE SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS (ECOSOC 1996/43)**

72. La Banque mondiale est présente dans presque tous les domaines d'activités de développement où le PAM apporte une aide alimentaire. En 1996, le PAM a collaboré avec la Banque mondiale dans le cadre de 11 projets - cinq en Afrique, trois en Amérique latine et trois en Asie.
73. Dans le cadre du renforcement des activités de secours et de relèvement des Nations Unies, le PAM et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont engagé des discussions avec la Banque mondiale pour examiner les possibilités de faire jouer à celle-ci un rôle plus important dans les situations d'urgence, en particulier dans les situations où la Banque peut ne pas être présente mais où le PAM et le HCR le sont. Plusieurs activités pourraient bien se prêter à un appui de la Banque mondiale dans les situations de crise, et servir de "préinvestissements" en vue des activités de relèvement et de développement consécutives à la crise.
74. Pour le PAM et le HCR, un port, un chemin de fer ou un réseau routier amélioré permettent d'éviter de coûteuses opérations telles que les ponts aériens pour le transport de vivres ou d'autres produits, qui sinon seraient nécessaires pour acheminer l'aide en temps utile. L'octroi de 10 millions de dollars par la Banque mondiale dans le cadre du "Plan d'action de 100 jours" en Somalie est un bon exemple de collaboration efficace entre le PAM et la Banque dans ce domaine. Ce financement a servi principalement à améliorer l'infrastructure matérielle et institutionnelle nécessaire aux opérations de secours.
75. Le Conseil a pris note des mesures prises par le Secrétariat pour renforcer la collaboration avec les institutions de Bretton Woods, et particulièrement avec la Banque mondiale.



